

# La Conférence des Financeurs de l'Indre



Avec le concours financier de la CNSA



## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2017

# La Conférence des Financeurs de l'Indre

## PRESENTATION

de la Conférence des financeurs  
de la prévention de la perte d'autonomie  
des personnes âgées  
de l'Indre

# La Conférence des Financeurs

## Créée par la Loi du 28 décembre 2015

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phare de la loi ASV.

Mise en œuvre par le Conseil départemental, elle a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie avec le concours financier de la CNSA.

Réunie pour la première fois le 11 octobre 2016, la Conférence des financeurs de l'Indre regroupe les principaux acteurs qui mettent en œuvre des politiques publiques en faveur de la prévention de la perte d'autonomie et de la dépendance.

# Composition de la Conférence des Financeurs

## Une instance de coordination institutionnelle

- Un représentant du Conseil départemental désigné par le président, qui en assure la Présidence
- Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé, qui en assure la Vice-présidence
- Le délégué de l'Agence nationale de l'habitat dans le département,
- Des représentants des collectivités territoriales volontaires autres que le département et des EPCI volontaires qui contribuent au financement d'actions entrant dans le champ de compétence de la Conférence, désignés par l'Assemblée délibérante. Dans l'Indre, 7 collectivités territoriales sont représentées : Châteauroux, Ardentes, Deols, la CC Champagne Boischauts, Le Blanc, Le Poinçonnet et Valençay.
- Un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail,
- Un représentant de la caisse primaire d'assurance maladie,
- Un représentant de la caisse de base du régime social des indépendants,
- Un représentant de la Mutualité sociale agricole,
- Un représentant des institutions de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO,
- Un représentant désigné par la Fédération nationale de la mutualité française.

# Le Programme d'actions de la Conférence des Financeurs de l'Indre

## Le Programme de la Conférence des financeurs porte sur :

- 1° L'amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques individuelles
- 2° L'attribution du forfait autonomie
- 3° La Coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les SAAD intervenant auprès des personnes âgées
- 4° Le soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie
- 5° Le développement d'autres actions collectives de prévention

## Modalités de financements par chacun des axes du programme :

- 1° Dotation spécifique CNSA en complément des aides légales, selon le règlement d'attributions des aides
- 2° Dotation spécifique CNSA, d'après la réglementation
- 3° Financement traditionnel des partenaires de la Conférence des financeurs
- 4° Financement traditionnel des partenaires de la Conférence des financeurs
- 5° Dotation spécifique CNSA, en co-financement avec les financeurs partenaires, sur demande du porteur d'un projet et après avis du Comité Technique.

# Les aides individuelles éligibles à un financement

## Les aides « techniques » individuelles ou équipements

### → les aides concernées :

- Aides techniques inscrites à la Liste des produits et Prestations Remboursables (LPPR), en complément des remboursements existants
- autres aides qui permettent de :
  1. participer à la prévention du risque de chute au domicile ; la facilitation des actes essentiels de la vie quotidienne (toilette-habillage-alimentation-hygiène de l'élimination-transfert) ;
  2. contribuer au développement de réponses innovantes en matière de domotique pour favoriser la vie à domicile ;
  3. participer à l'achat des appareillages (auditifs, dentaires...) indispensables pour prévenir une aggravation de la perte d'autonomie (à titre d'exemple : la perte d'audition pouvant entraîner un isolement et les problèmes dentaires pouvant entraîner une dénutrition).

### → conditions financières

- Selon un barème des ressources et de taux de participation
  - . Définis par le décret :
  - Pour les dépendants = critères de l'APA
  - Pour les non dépendants = décret (plafond de ressources et taux de l'aide)

# Les actions collectives éligibles à un financement

## Les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie

→ **Les actions collectives de prévention portent plus particulièrement sur la santé, le lien social, l'habitat et le cadre de vie :**

- elles permettent de stimuler les fonctions cognitives
- elles favorisent l'activité physique et une hygiène de vie permettant de bien vieillir en bonne santé
- elles préviennent, repèrent ou prennent en charge les risques de rupture du lien social
- elles améliorent l'information existante et coordonnent les actions d'information et de formation.

→ Exemples :

- santé globale : activités physiques et sportives accessibles, séances de bien être, estime de soi, relaxation, prévention nutritionnelle
- lien social : actions de proximité pour lutter contre l'isolement, développement d'actions favorisant l'accès aux technologies moderne de communication (numérique, informatique)
- Préparation à la retraite : ateliers d'informations, conférences, salons ...



# La Conférence des Financeurs de l'Indre

Bilan d'activité 2017  
de la Conférence des financeurs de l'Indre

# La Conférence des Financeurs de l'Indre : bilan d'activité

## CALENDRIER 2017

1 réunion de pré-figuration : 11 octobre 2016

3 réunions plénières :

- 2 mars 2017 (séance d'installation)
- 16 juin 2017
- 23 novembre 2017

3 Comités Techniques\*

- 23 mai 2017
- 14 septembre 2017
- 15 novembre 2017

*\* Le Comité technique a reçu délégation de la Conférence des financeurs pour examiner les dossiers de demande de financement et prendre les décisions pour l'attribution des aides individuelles et collectives en son nom.*

## OUTILS DE COMMUNICATION 2017

- plaquette d'information
- formulaire de demande de financement unique (aide individuelle ou action collective)

# La Conférence des Financeurs de l'Indre : bilan d'activité

## SYNTHÈSE DES DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS

### Nombre de dossiers

23 dossiers de demandes de financements présentés en Comité Technique

7 dossiers rejetés

16 dossiers acceptés

- 8 actions collectives

- 8 aides individuelles

On constate une nette augmentation du nombre de dossiers soumis à la Cdf en fin d'année, impact positif de la communication et donc d'une meilleure connaissance du dispositif.

Les aides individuelles portent principalement sur des appareillages (appareils auditifs, prothèses dentaires) et aides techniques (fauteuil releveur).

Concernant les actions collectives de prévention, on constate le développement d'ateliers numériques et un grand nombre de projets favorisant le lien social / l'animation.

Un bilan positif pour une première d'année d'installation.

# La Conférence des Financeurs de l'Indre : bilan d'activité

## RÉPARTITION DES FINANCEMENTS

56 998,86 € engagés en 2017

dont

- 53 301 € pour financer des actions collectives
- 3 697,86 € pour financer des aides individuelles\*

\*1 538,13€ (répartis en 5 aides) ont été alloués à des bénéficiaires de l'APA et 2 159,76€ ont été octroyés à des personnes âgées non-girées ou autonomes (3 aides).

Le fléchage des financements devant bénéficier pour au moins 40 % à des personnes autonomes est respecté.

La dotation 2017 disponible, versée par la CNSA au titre de la Conférence des financeurs, était de 452 000€

# La Conférence des Financeurs de l'Indre

Récapitulatif annuel 2017 des dépenses  
par organisme membre de  
de la Conférence des financeurs de l'Indre

# Récapitulatif annuel des dépenses par organisme

Conseil départemental : au titre de la Conférence des financeurs

Montant total des dépenses 2017 : 56 998,86€

Nombre d'aides/actions financées : 16

Nombre total de bénéficiaires : 630

\*

<b>Aides individuelles :</b> 3 697,86€	Aides techniques inscrites à la LPPR	1 765,16€
	Autres aides techniques	1 932,70€
<b>Actions collectives de prévention :</b> 53 301,00€	Santé globale / Bien Vieillir	1 665,00€
	Lien social	51 636,00€

\* Les intitulés des aides et actions sont ceux prévus par la CNSA.

# Récapitulatif annuel des dépenses par organisme

Conseil départemental : au titre du Forfait Autonomie (43 977€)

*Sont bénéficiaires du Forfait Autonomie les 7 Résidences Autonomie du Département :*

*Les Erables d'Ardentes, Les Rives de l'Indre et Isabelle de Châteauroux, Les 3 Roues de Le Blanc, Les Hirondelles de Martizay, La Demeure Aygulfine de Saint-Août et Le Grand Pré de Roussines.*

Montant total des dépenses 2017 (déclarées par les Résidences Autonomie) : 80 035,45€

Nombre d'aides/actions financées : 368

Nombre total de bénéficiaires : 3580

Aides individuelles		3 796,83€
Actions collectives de prévention : 76 238,62€	Santé globale / Bien Vieillir	24 082,86
	Lien social	51 596,16€
	Habitat et cadre de vie	519,60€
	Autres actions collectives	40,00€

# Récapitulatif annuel des dépenses par organisme

Conseil départemental : (hors aide humaine APA\*) + outils de communication dédiés à la Conférence des financeurs (plaquette d'information et formulaire)

Montant total des dépenses 2017 : 381 180,13€

Nombre d'aides/actions financées : 11 079

Nombre total de bénéficiaires : 1 416

Aides individuelles : 349 097,13€	Aides techniques	1 481,68€
	Téléassistance	213 413,99€
	Amélioration de l'accès ( <i>accessibilité et adaptation</i> )	134 201,46€
Actions collectives de prévention : 32 083€	Santé globale / Bien Vieillir	30 083,00€
	Soutien au actions d'accompagnement des proches aidants	2 000,00€

\*Pour information, le montant total versé en 2017 au titre de l'APA s'élève à 26 110 123,38€ pour 5 207 bénéficiaires dont 2 593 à domicile et 2 614 en établissement.



# Récapitulatif annuel des dépenses par organisme

CARSAT (hors aide à domicile)

Montant total des dépenses 2017 : 273 888,00€

Nombre d'aides/actions financées : 468

Nombre total de bénéficiaires : 2360

Aides individuelles : 127 297€	Aides techniques	15 300,00€
	Téléassistance	48 744,00€
	Amélioration de l'accès	63 253,00€
Actions collectives de prévention : 146 591€	Santé globale / Bien Vieillir	69 087,00€
	Lien social	71 377,00€
	Sécurité routière	5 718,00€
	Formation (soutien aux aidants)	409,00€

# Récapitulatif annuel des dépenses par organisme

MSA (hors aide à domicile)

Montant total des dépenses 2017 : 78 159,25€

Nombre d'aides/actions financées : 322

Nombre total de bénéficiaires : 594

Aides individuelles : 60 601,25€	Téléassistance	26 169,50€
	Amélioration de l'accès	34 431,75€
Actions collectives de prévention : 17 558€	Santé globale / Bien Vieillir	17 400,00€
	Autres actions collectives	158,00€

# Récapitulatif annuel des dépenses par organisme

RSI (hors aide à domicile)

Montant total des dépenses 2017 : 261 077,60€

Nombre d'aides/actions financées : 449

Nombre total de bénéficiaires : 365

Aides individuelles : 234 965,60€	Aides techniques	164 506,55€
	Téléassistance	5 852,40€
	Amélioration de l'accès	64 606,65€
Actions collectives de prévention : 26 112€	Santé globale / Bien Vieillir	1 112,00€
	Soutien social/moral	25 000,00€

# Récapitulatif annuel des dépenses par organisme

## ANAH

Montant total des dépenses 2017 : 495 747,00€

Nombre d'aides/actions financées : 175      Nombre total de bénéficiaires : 175

Aides individuelles : 495 747€	Amélioration de l'accès	495 747,00€
-----------------------------------	-------------------------	-------------

# Récapitulatif annuel des dépenses par organisme

## AGIRC-ARRCO

Montant total des dépenses 2017 : 7 594,00€

Nombre d'aides/actions financées : 2 Nombre total de bénéficiaires : 90

Actions collectives : 7 594€	Santé globale / Bien Vieillir	7 594,00€
---------------------------------	----------------------------------	-----------

# Récapitulatif annuel des dépenses par organisme

## Mutualité Française

Montant total des dépenses 2017 : 27 992,00€

Nombre d'aides/actions financées : 28

Nombre total de bénéficiaires : 119

Actions collectives de prévention : 27 992€	Bien Vieillir/ Lien social	17 492,00€
	Prévention santé	10 500,00€

# Récapitulatif annuel des dépenses par organisme

## Inter régime

Montant total des dépenses 2017 : 73 284,00€

Nombre d'aides/actions financées : 37

Nombre total de bénéficiaires : 408

Actions collectives de prévention : 73 284€	Lien social	47 083,00€
	Préparation à la retraite	26 201,00€

# Récapitulatif annuel des dépenses par organisme

## EPCI membres de la Conférence des financeurs

Données globalisées pour l'ensemble des 7 Collectivités Territoriales : Ardentes, Châteauroux, Communauté de Communes Champagne Boischaux, Déols, Le Blanc\*, le Poinçonnet et Valençay

Montant total des dépenses 2017 : 260 704,99€

Nombre d'aides/actions financées : 63

Nombre total de bénéficiaires : 8 532

Aides individuelles : 8 287€	Aides techniques	6 487,00€
	Téléassistance	1 800,00€
Actions collectives de prévention : 252 417,99€	Santé globale / Bien Vieillir	7 859,04€
	Lien social	240 558,95€
	Soutien social /moral	4 000,00€

\*Le Blanc n'a pas transmis ses données



# Récapitulatif annuel des dépenses par organisme

## ARS Centre Val de Loire :

L'ARS n'a pas financé d'action de prévention à destination des personnes âgées en 2017, car les financements de l'assurance maladie sont prévus dans le cadre de la conférence des financeurs.

## Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre :

Les données ne sont pas communiquées.